

**CAMPUS AGRO-ENVIRONNEMENTAL**

**08090 SAINT-LAURENT**

**MARCHE 2024-1**

**INSTALLATION D'UN RESEAU DE CABLAGE INFORMATIQUE ET ELECTRIQUE**

Règlement de la consultation

Marché à procédure adaptée (MAPA)

Soumis aux dispositions des articles L 2123-1, R2121-1 à R2121-4, R2123-4, R2123-5 du Code de la Commande Publique (Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018)

**DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :**

**30 JUIN 2024**

**1. Pouvoir adjudicateur**

Le pouvoir adjudicateur est le :

**Campus Agro-environnemental**  
**27, rue du Muguet**  
**08090 SAINT-LAURENT**  
**Tél : 03 24 57 49 26**  
**Mél : [epl.charleville@educagri.fr](mailto:epl.charleville@educagri.fr)**  
**Ci-après dénommé « le campus »**

**2. Objet du marché**

Le Campus agro-environnemental est un établissement Public Local d'enseignement et Formation Professionnelle Agricole. Il intègre différentes unités ; le Lycée d'Enseignement Général Technologique et Professionnel (LEGTPA), Le Centre de Formation des Apprentis (CFA), le Centre de Formation Professionnelle et de promotion Agricole (CFPPA) ainsi que l'exploitation Agricole qui au-delà de son rôle de support pédagogique, a une mission de production laitière en agriculture biologique.

Le Campus agro-environnemental engage un marché à procédure adaptée en vue de l'aménagement d'un réseau de câblage informatique et électrique pour un fonctionnement sur un réseau de serveurs.

### **3. Caractéristiques du marché**

#### **3.1 Etendue de la consultation et mode de passation du marché**

La procédure de passation est un marché à procédure adaptée prévu aux dispositions des articles L2123-1, R2123-1, R2123-4 et R2123-5 du Code de la Commande Publique

Il s'agit d'un marché de travaux au sens de l'article L1111-2 du Code de la commande publique.

#### **3.2 Forme du marché**

La prestation demandée donne lieu à un marché ordinaire

Sauf dispositions contraires dans les documents du marché, celui-ci est régi par le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de Travaux, approuvé arrêté du 30 mars 2021

#### **3.3 Allotissement**

Le marché n'est pas alloti et comprend 3 prestations :

- ✓ La dépose du réseau de câblage informatique existant
- ✓ La mise en place d'un nouveau réseau de câblage dont la description figure au Cahier des Clauses Techniques Particulières
- ✓ La mise en place d'un réseau de câblage électrique dont la description figure au Cahier des Clauses Techniques Particulières.

#### **3.4 Prestation de base/Prestation Supplémentaire Eventuelle**

Le marché ne comprend pas de PSE

#### **3.5 Durée**

Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 4 mois, période de préparation comprise. L'exécution du marché débute à compter de la date fixée par ordre de service et s'effectue selon le calendrier prévisionnel défini par l'OPC lors de la période de préparation, sur la base des délais indiqués dans le planning joint à l'appel d'offre ;

Une prolongation du délai d'exécution peut être accordée par le pouvoir adjudicateur dans les conditions de l'article 19.2 du CCAG-Travaux.

Lorsque le délai contractuel d'exécution ou de livraison est dépassé, par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard et sans mise en demeure préalable, une

pénalité fixée à 100,00€. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'appliquer ou non cette pénalité.

### 3.6 Visite sur site

La visite des installations sur site est obligatoire

Contactez au préalable Monsieur Thierry CROHIN au 07 68 78 15 74

Après celle-ci, les candidats sont réputés avoir une parfaite connaissance :

- ✓ De la configuration des lieux
- ✓ Des conditions particulières d'accès liés à la sécurité et à la spécificité des lieux

## 4. Dossier de consultation

### 4.1 Contenu et obtention du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises peut être obtenu gratuitement jusqu'à la limite de réception des offres sous format électronique par simple demande au Campus et à l'adresse suivante : [epl.charleville@educagri.fr](mailto:epl.charleville@educagri.fr)  
Ou sur profil client

### 4.2 Modification de détails au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur pourra apporter en cours de consultation des modifications de détail au dossier de consultation. Dans ce cas, chaque entreprise concernée par ces modifications qui aura retiré un dossier de consultation en sera informé par voie électronique au minimum six jours avant la date limite de remise d'offres.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 5. Présentation des candidatures et des offres

### 5.1 Présentation des dossiers

SEULES SERONT RETENUES LES REPONSES REDIGÉES OBLIGATOIREMENT SUR LES DOCUMENTS D'ORIGINE

CHAQUE CANDIDAT DOIT PRESENTER UNE PROPOSITION ENTIEREMENT CONFORME AU DOSSIER DE CONSULTATION

Seule exception : l'entrepreneur fera autant de copies que nécessaires du formulaire DC4 afin de déclarer l'ensemble des sous-traitants.

## 5.2 Documents à fournir

L'offre à remettre par les candidats comprendra les pièces suivantes

### A. Les déclarations, certificats et attestations suivants :

- ✓ Les pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat
- ✓ La copie du jugement si le candidat est en redressement judiciaire
- ✓ En cas de groupement la lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants ; il peut être utilisé le formulaire « DC1 » (imprimé DC1 fourni en annexe du présent cahier des charges)
- ✓ L'imprime « DC2 » dûment complété (imprimé DC2 fourni en annexe du présent cahier des charges) ;
- ✓ Les renseignements et documents demandés dans l'avis d'appel à la concurrence permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat et/ou de ses cotraitants et sous-traitants (forme libre) ; à cet effet le candidat peut utiliser l'imprimé DC2 fourni en annexe du présent règlement de consultation
- ✓ Les déclarations préalables des sous-traitants en utilisant impérativement le formulaire DC4
- ✓ L'attestation de visite fournie par le campus

Dans le cas de groupement d'entreprises, chaque membre du groupement signera la lettre de candidature et fournira les justificatifs mentionnés ci-dessus.

### B. Un projet de marché comprenant au minimum

- ✓ L'ensemble des documents du dossier de consultation des entreprises visées par le soumissionnaire (règlement de de la consultation, CCAP, CCTP)
- ✓ Un acte d'engagement présentant le prix global proposé par le candidat et la Décomposition du Prix Global Forfaitaire

## 5.3 Envoi des offres

Les offres devront être déposées par voie électronique

La signature électronique n'est pas requise.

## 5.4 Autres renseignements pouvant être demandés

Le campus pourra demander au candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché de fournir dans un délai d'une semaine toutes les pièces permettant de vérifier les déclarations sur l'honneur demandées dans le Dossier de Consultation des Entreprises

#### **6. Date limite de réception des offres**

Voir page de garde du présent document

#### **7. Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

#### **8. Critères de sélection**

Le barème de sélection est noté sur cent points. Les détails sont présentés dans le tableau ci-dessous :

<b>Objet</b>	<b>Nb de points</b>
Prix global TTC	40
Respect des normes indiquées au guide référentiel technique et fonctionnel pour les installation VDI de la région Grand Est	40
Durée des travaux	10
Certificats de qualité	10